



## Fiche technique : Durkheim et la notion de morale

### SEBASTIEN DAMBRA :

Doctorant en sociologie, Université  
de Franche-Comté.

### Introduction.

Dans les premiers temps de sa carrière intellectuelle, Durkheim ne se préoccupe pas spécifiquement de « la sociologie », mais entend étudier *scientifiquement* « les phénomènes moraux » à l'aide d'une « physique des mœurs ». Un projet avorté comme en témoigne la rédaction inachevée de son dernier ouvrage lui tenant particulièrement à cœur : « La morale »<sup>1</sup>. Paradoxe d'un auteur rêvant de fonder une physique des mœurs, et qui participa en fait, à la fondation institutionnelle de la sociologie. Gurvitch le compare à une sorte de Christophe Colomb qui « a cherché la voie des Indes, mais a découvert l'Amérique »<sup>2</sup>.

Ce projet d'une science des mœurs naît d'une inquiétude sociale et scientifique prenant la forme d'une *vocation moralisatrice*. Durkheim partage le souci de ses contemporains : la défaite de 1870 provoque une crise de conscience nationale (sentiment de perte de repères, de valeurs,...), mais aussi les répressions sanglantes des classes ouvrières (la commune de Paris) qui réactivent la « question sociale ». Ce « *nœud*

---

<sup>1</sup> E. Durkheim, « Introduction à la morale » in *Textes. 2. Religion, morale, anomie*, 1917, Paris, Les Editions de Minuit, 1975, pp. 313-331.

<sup>2</sup> G. Gurvitch, *La vocation actuelle de la sociologie*, tome II, Paris, PUF, 1969, p. 175.

*d'inquiétude* », selon J. Duvignaud<sup>3</sup>, constitue l'arrière plan de la réflexion durkheimienne : il faut préserver la société de la déstructuration en *réformant* les sentiments moraux...

Durkheim plaçait toutes ses espérances dans *l'universalité* d'une morale sociale et pensait, en compagnie d'autres *progressistes*, que la société industrielle accentuerait la solidarité sociale et mettrait fin aux guerres... la Première Guerre mondiale brisa net ses espoirs.

Aujourd'hui relire<sup>4</sup> les textes de Durkheim traitant de la notion de morale, nous semble présenter au moins un double intérêt : réintégrer les faits moraux comme objet sociologique; mieux comprendre les fondements et enjeux de l'approche durkheimienne.

## Une physique des mœurs.

Durkheim constate l'insuffisance des méthodes mises en oeuvre habituellement par les *moralistes* : d'ordinaire pour savoir si un fait est moral ou non, on le confronte avec des formules générales - des lois - or, « la manière dont elles sont construites suffit pour nous assurer qu'elles ne peuvent être que des vues subjectives et plus ou moins approchée »<sup>5</sup>.

Il propose de substituer à ces vues subjectives une posture intellectuelle qui cherche à les *connaître* et les *comprendre* scientifiquement<sup>6</sup>. Seule « *une physique des mœurs* », une science d'étude et de réforme des règles morales, permettrait de répondre à ces exigences. Elle prend pour objet la morale objective<sup>7</sup>, soit la morale commune à chaque peuple, à un moment donné de son histoire.

Le moraliste doit déterminer la *morale réelle* d'une société. Selon Durkheim, cette morale réelle peut rester à l'état de virtualité, si des freins (essentiellement des résurgences du passé) empêchent son application. Le rôle du moraliste est alors de lever ces entraves pour permettre à la société de tendre vers « *son état réel* ».

---

<sup>3</sup> J. Duvignaud: *Durkheim*, Paris, PUF, 1965.

<sup>4</sup> Une relecture volontairement empathique : nous n'aurons malheureusement pas la place de faire des « ponts » entre auteurs, ou de critiquer les conceptions durkheimiennes. Au mieux proposerons-nous un « panorama » de l'approche durkheimienne de la morale.

<sup>5</sup> E. Durkheim, « Définition du fait moral » in *Textes. 2. Religion, morale, anomie*, op. cit., p. 267.

<sup>6</sup> C'est à cette fin qu'il propose la distinction canonique entre *jugement de valeurs* et *jugement de réalité*.

<sup>7</sup> Elle s'oppose à la morale subjective (objet de la psychologie) qui est multiple : chaque individu exprime la morale commune à sa façon, et ne l'intègre pas telle quelle.

Dans le même ordre d'idée, Durkheim distingue les morales *normales* des morales *pathologiques*. Selon lui, une morale est pathologique, lorsqu'il n'y a plus de limite entre ce qui est blâmable ou juste. Par exemple, au niveau de « la morale professionnelle », à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, Durkheim note un état de « *crise morale* » : on ne sait plus ce que doit être la relation patron/ouvrier – il dénonce ouvertement le fait que les patrons oublient un peu vite ce qu'ils doivent aux ouvriers.

## La notion de fait moral.

Selon Durkheim, la morale se compose d'un ensemble de règles et maximes (plus ou moins formalisées), aux caractéristiques très particulières qui les différencient des autres règles et normes. On constate au passage, qu'il a une conception très « juridique » de la morale – à ce propos, Gurvitch<sup>8</sup> fait valoir le fait que la dimension juridique de la morale ne constitue qu'une infime partie de ce qu'est *le phénomène moral*.

Quelles sont donc les propriétés des règles morales ? Durkheim note tout d'abord que ces règles entraînent des « *conséquences fâcheuses* » lorsqu'elles sont transgressées pour l'auteur de la transgression. Mais cette remarque ne suffit pas à la différencier d'autres règles qui entraînent elles aussi une réaction sociale. Il distingue alors deux liens liant l'acte de violation à la conséquence qu'il entraîne :

- *Le lien direct* : la conséquence résulte mécaniquement de l'acte de violation. Par exemple, quand je viole une règle d'hygiène, l'acte accompli engendre lui-même la conséquence : je deviens malade.

- *le lien synthétique* : quand je viole la règle qui me défend de tuer, que je suis condamné à mort il n'y a pas de lien direct et logique entre la transgression et la conséquence (sanction). Le lien est construit : il est synthétique. « *Il y a entre l'acte et sa conséquence une hétérogénéité complète* »<sup>9</sup> – on parle alors de *règle morale*.

---

<sup>8</sup> G. Gurvitch, *op. cit.*

<sup>9</sup> E. Durkheim, « Détermination du fait moral » in *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 2004, p. 60.

Durkheim en déduit que la règle morale se définit, tout d'abord, par la sanction qui lui est attachée. Ainsi, nous sommes tenus de ne pas accomplir certains actes parce qu'on nous l'interdit – par *devoir* :

« *Je ne suis pas puni, blâmé, parce que j'ai accompli tel ou tel acte. Ce n'est pas la nature intrinsèque de mon acte qui entraîne la sanction. Celle-ci ne vient pas de ce que l'acte est tel ou tel mais de ce que l'acte n'est pas conforme à la règle qui le prescrit* »<sup>10</sup>.

Seulement, Durkheim note aussi qu'il existe des sanctions positives, c'est-à-dire que « *des actes commis en conformité avec les règles morales sont loués et louables* ». Les individus n'obéissent donc pas aux règles morales seulement en vertu de leur caractère obligatoire :

« *Il faut [donc] qu'à côté de son caractère obligatoire, la fin morale soit désirée et désirable ; cette désirabilité de l'acte moral, est d'un second caractère de tout acte moral* »<sup>11</sup>.

C'est une conception duale de la morale : elle combine une dimension du *devoir* (obligation) mais aussi de *bien* (désirabilité). On remarque, de suite, la similitude avec la notion de « sacré » : l'objet sacré inspire *crainte* et en même temps *désir*.

Pour finir sur ce point, Durkheim remarque que les règles morales transitent par les biais de jugements ; jugements de ses propres comportements et des comportements d'autrui (jugement des tribunaux notamment). Ces jugements attribuent une valeur, un prix : une sanction positive ou négative. C'est donc la notion de jugement qu'il faut prendre dans son acception étymologique de « joindre ensemble ». Ici on joint un acte et une règle liés entre eux « synthétiquement ».

Ces « jugements de valeurs » ne se limitent pas à être *appréciatifs* - ils sont aussi *attributifs* et constituent alors un frein aux désirs individuels en opposant une résistance à « la spontanéité » et aux « préférences propres »<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> *Idem*, p. 61.

<sup>11</sup> *Idem.*, p. 63.

<sup>12</sup> C. Bouglé, *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*, Paris, Armand Colin, 1929, p. 18..

## Morale et changement social.

« A plus forte raison en est-il ainsi de la nature humaine : l'histoire n'est pas seulement le cadre naturel de la vie humaine, l'homme est un produit de l'histoire. Si on le sort de l'histoire, si on essaie de le concevoir en dehors du temps, fixé, immobile, on le dénature. Cet homme immobile n'est plus l'homme. »<sup>13</sup>.

La notion d'anomie constitue le concept central de la « science éthique » durkheimienne : l'anomie, c'est la négation de la société et donc de toute morale. On reproche souvent aux théories durkheimiennes leur incapacité à prendre en compte le changement social. Il est « d'usage » d'opposer ces théories à d'autres approches qualifiées de « dynamiques » comme celles proposées par Duvignaud<sup>14</sup>. Seulement, la manière dont Durkheim<sup>15</sup> traite de la dynamique morale des sociétés nous semble plus complexe qu'il n'y paraît...

Selon Durkheim, une modification rapide du « milieu » (accroissement démographique, crise économique, etc.) peut conduire à un ébranlement profond de l'équilibre moral des sociétés – et donc de l'organisme social tout entier. Or, un ensemble de « courants moraux » traversant continuellement les sociétés permet l'émergence de nouvelles organisations sociales :

« L'idéal moral n'est pas immuable ; il vit, évolue, se transforme sans cesse, en dépit du respect dont il est entouré. Celui de demain ne sera pas celui d'aujourd'hui. Des idées, des aspirations nouvelles jaillissent qui entraînent des modifications, et même des révolutions profondes dans la morale existante. (...) Les courants de toute sorte qui sillonnent la société, et entre lesquels se partagent les esprits, c'est par lui [moraliste] qu'ils prennent conscience d'eux-mêmes et parviennent à s'exprimer d'une manière réfléchie. (...) Seuls, les temps qui sont moralement divisés sont inventifs en matière de morale. Quand la morale traditionnelle n'est pas contestée, quand on ne sent pas le besoin de la renouveler, la réflexion morale languit. »<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> E. Durkheim, « Introduction à la morale », *op. cit.*, p. 323.

<sup>14</sup> J. Duvignaud, *Hérésie et subversion : essais sur l'anomie*, Paris, La découverte, 1986.

<sup>15</sup> Durkheim voit la dynamique des sociétés comme quelque chose de « progressif ». Il est d'ailleurs opposé aux révolutions, et autres changements soudains, de société (E. Durkheim, « internationalisme et lutte des classes » in *La science sociale et l'action*, Paris, PUF, 1987).

<sup>16</sup> E. Durkheim, « Introduction à la morale », *op. cit.*, p. 316.

Dans cette logique, si une morale imprégnait trop profondément les consciences individuelles la société se trouverait dans une situation qui rendrait impossible toute adaptation sociale. Plus intéressant encore, Durkheim note que dans des cas bien particuliers, *la déviance*<sup>17</sup> peut être à l'origine du *changement social* : « *L'existence d'une criminalité avait une utilité généralement indirecte et quelquefois directe; indirecte, parce que le crime ne pourrait cesser d'être que si la conscience collective s'imposait aux consciences individuelles avec une autorité tellement inéluctable que toute transformation morale serait rendue impossible ; directe, en ce que parfois, mais parfois seulement, le criminel a été un précurseur de la morale à venir.* »<sup>18</sup>.

## Conclusion.

Au terme de cette étude - certainement trop courte – nous voilà à même de prendre la mesure de « l'engagement » - de l'idéal progressiste - alimentant le projet durkheimien : aussi bien la *science des mœurs* que la sociologie devaient lui permettre de réformer la société.

D'autre part, transparaît en filigrane une conception originale de la *nature humaine* : être humain soumis à des désirs infinis que seule la morale vient canaliser.

Avec les *phénomènes moraux*, Durkheim a *défriché* un domaine d'étude de première importance, et pourtant trop souvent *relégué au rang de curiosité exotique* par la sociologie. Boltanski, conscient de la pertinence de cet objet de recherche, et de l'importance du legs durkheimien conduira plusieurs études dans ce domaine<sup>19</sup>. Il relance ainsi un véritable « programme de recherche » - impulsé par Durkheim - dans le domaine de la sociologie morale<sup>20</sup>, ce qui ouvre des perspectives de recherche passionnantes.

Quand une science naturelle fait des progrès, elle ne les fait jamais dans le sens du concret, et toujours dans le sens de l'inconnu »<sup>21</sup>.

---

<sup>17</sup> Il n'y aurait qu'un pas pour oser le terme « d'hérétique » cher à Duvignaud (*op. cit.*).

<sup>18</sup> E. Durkheim, « Crime et santé sociale. » in *Textes. 2. Religion, morale, anomie, op. cit.*, pp. 173-180, p. 177.

<sup>19</sup> L. Boltanski, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton, 1969 et *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004.

<sup>20</sup> L. Boltanski, *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement, op. cit.*, 2004, p.14.

<sup>21</sup> M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1967, p. 365.